

« Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous »

La présente communication définit les orientations que nous proposons concernant les politiques sociales et de solidarités de la Ville de Paris. Elle s'appuie sur trois axes complémentaires — un service public de proximité et d'accès aux droits, une ville qui fait reculer exclusions, discriminations mais aussi toutes les formes de violences, et une politique volontariste en faveur des enfants — il s'agit de réaffirmer que Paris doit être une ville pour chacun et une chance pour tous.

Paris doit rester fidèle à ce qui fait sa singularité politique mais aussi sa réputation internationale : une ville qui protège, qui émancipe, qui rend libre et qui refuse de laisser quiconque au bord du chemin. Dans une période marquée par l'augmentation des inégalités, par le durcissement des fractures sociales et territoriales et par la montée des discours de repli, la ville de Paris a une responsabilité claire : faire vivre concrètement l'égalité, non pas comme un principe abstrait, mais comme une méthode d'action publique et comme une promesse tenue pour les Parisiennes et les Parisiens.

Cette ambition suppose un cap simple et exigeant : renforcer les services publics, garantir les droits, lutter contre toutes les discriminations et investir prioritairement là où les fragilités sont les plus fortes. Paris ne peut être seulement une capitale attractive ; elle doit être une capitale solidaire, attentive aux plus vulnérables, aux classes populaires, aux familles, à la jeunesse, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, et à toutes celles et ceux qui subissent les inégalités sociales, territoriales ou symboliques.

Axe 1 — Un service public parisien protecteur, en hyper proximité et adaptable

Face à la précarisation des parcours de vie, à l'éloignement croissant d'une partie de la population vis-à-vis des institutions et à la complexité administrative, le service public parisien doit être lisible, accueillant, au plus proche des habitants, à commencer par celles et ceux qui ont accès à moins de ressources sociales, culturelles ou matérielles. Alors que les accueils des services publics de l'Etat et de la Sécurité Sociale ont peu à peu fermé, les services de la Ville sont en première ligne et portent une responsabilité accrue, particulière.

Notre responsabilité est d'abord de **répondre aux nouvelles fragilités sociales** (familles monoparentales, jeunes ou aidants) en les accompagnant de manière plus ciblée. La ville de Paris joue et va continuer pleinement à jouer son rôle de cheffe de file des solidarités en adaptant ses politiques aux besoins des habitants.

Une **meilleure prise en charge en santé et dans le médico-social des Parisiennes et des Parisiens** est également une priorité absolue. En lien avec l'ensemble de ses partenaires, la ville va renforcer ses établissements et mettre en œuvre des politiques pour assurer l'accompagnement social des plus fragiles ou des plus éloignés des institutions. La prise en compte de la santé des femmes fera également l'objet d'une attention spécifique.

Enfin, toutes ces orientations n'ont de sens que si la ville est capable de garantir un **accès effectif aux droits pour tous**. La ville a mené une réforme ambitieuse pour mettre en œuvre le principe de l'inconditionnalité de l'accueil dans ses services publics. Il nous faut désormais aller plus loin, en réduisant le non-recours et en allégeant les démarches qui pèsent trop souvent sur les ménages les plus fragiles.

Ce premier axe dessine une politique de proximité qui assume pleinement de protéger davantage celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Concrètement, des mesures qui :

1.1 Répondent aux nouvelles fragilités

- => Mieux cibler les aides de la ville sur les familles monoparentales, les jeunes et les aidants
- => Se doter d'un plan dédié aux familles monoparentales, comprenant par exemple la création d'un réseau d'accompagnement des familles monoparentales, notamment dans les quartiers populaires ou l'expérimentation, avec nos partenaires institutionnels et associatifs, de créneaux de garde pour les familles monoparentales et nécessitant des temps de répit
- => Renforcer le soutien à la parentalité, en particulier à travers un réseau renforcé des maisons des 1000 premiers jours
- => Lutter contre la précarité énergétique
- => Lutter contre la précarité alimentaire des jeunes, des étudiants comme des jeunes actifs

1.2 Prennent soin des parisiennes et des parisiens

- => Créer durant le mandat de nouveaux établissements d'accompagnement (centres de santé, EHPAD, places pour personnes en situation de handicap...)
- => Accompagner les Parisiennes et Parisiens souffrant d'isolement
- => S'assurer que chaque femme ait un accès effectif à l'IVG et à la contraception, en s'appuyant sur les établissements municipaux en lien avec tous les acteurs de santé du territoire
- => Faire de Paris la première capitale qui aura mis fin à la précarité menstruelle
- => Renforcer les équipes municipales qui accompagnent les plus fragiles sur le volet social et sanitaire pour trouver des solutions adaptées à ces publics (Syndrome de Diogène, santé mentale...)

1.3 Permettent l'accès aux droits pour tous et toutes

- => Publiciser auprès des Parisiens et Parisiennes l'inconditionnalité de l'accueil et les bilans des droits dans les maisons des solidarités parisiennes et points d'accès au droit
- => Créer des permanences mobiles dans chaque quartier et faire de Paris un territoire zéro non recours
- => Travailler avec les organismes de sécurité sociale et l'Etat pour éviter les ruptures de droit, tout particulièrement lors des renouvellement de titres de séjour
- => Simplifier l'accès aux droits en réformant les règlements sociaux, en créant les conditions du versement automatique de ces aides et en continuant à améliorer les délais de traitement de la MDPH
- => Créer un réseau de guichets « bien vieillir à Paris » en hyper-proximité, afin d'apporter un premier niveau d'information et d'accompagnement dans les démarches et une orientation le cas échéant

Axe 2 — Paris, la ville de toutes et tous

Paris ne serait pas Paris si nous ne nous engageons pas sur **l'excellence républicaine et sociale** : faire de Paris une ville qui protège contre toutes les formes de discriminations, qui assure l'égalité femmes-hommes et qui garantit à chacun une place pleine et entière dans l'espace commun.

Paris doit être exemplaire dans la lutte contre toutes les discriminations et les intolérances, y compris dans l'accueil de l'ensemble des services municipaux. **Il s'agit d'agir à la fois sur les protections immédiates et sur les représentations qui nourrissent les exclusions.**

Paris, ville de tous, c'est aussi une ville qui reconnaît **la force du tissu associatif** et lui donne les moyens d'agir. Le soutien accru aux associations et la simplification des procédures administratives avec davantage de conventions pluriannuelles participent d'une conception partenariale de l'action publique.

Dans le même esprit, **le renforcement de nos interventions dans les quartiers populaires** avec des investissements dédiés rappellera que l'égalité territoriale est une condition indispensable de l'égalité réelle.

Ce deuxième axe est la promesse d'une ville qui se construit par le progrès, qui doit être un rempart, non seulement par le droit, mais aussi par la prévention, la sensibilisation et la présence concrète des institutions.

Concrètement, des mesures qui :

2.1 Luttent contre toutes les discriminations et les intolérances

- => Expérimenter le récépissé de relevé d'identité pour la police municipale
- => Mettre en place de grandes campagnes de testing pour lutter contre les discriminations dans tous les domaines
- => Lutter contre les amendes abusives et expérimenter leur transformation en travaux d'intérêts généraux en s'appuyant sur l'Agence parisienne du TIG
- => Mettre en place un référent par brigade de la police municipale concernant la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles
- => Nommer sans délai un délégué à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBTQAI+
- => Soutenir sans réserve l'expérimentation menée par la mairie du 10 sur l'évolution des pratiques de changement d'état civil des personnes trans
- => Organiser un plan de sensibilisation des élèves de collège contre le racisme et l'antisémitisme
- => Développer les comités d'usagers et les partenariats avec les associations pour que la parole des premiers concernés soit centrale dans la construction des politiques publiques

2.2 Soutiennent un tissu associatif vital pour les droits

- => Assurer un renforcement du fonctionnement des centres sociaux pour soutenir la vie de quartier
- => Doubler les subventions aux associations de lutte en faveur des droits LGBTQIA+
- => Sécuriser 2 millions d'euros pour près de 150 associations féministes
- => Faire de Paris une ville sans sida en 2030
- => Simplifier sans attendre les démarches administratives en tendant vers un dossier unique et en privilégiant les conventions pluriannuelles

2.3 Renforcent les interventions dans les quartiers populaires

- => Développer les actions d'aller-vers les publics les plus éloignés du soin et les métiers de médiation en santé en lien avec les bailleurs sociaux
- => Conforter le niveau d'investissement sur les portes de Paris
- => Lutter contre l'isolement des personnes âgées en renforçant le fichier REFLEX hors des périodes de canicule et en renforçant les modalités de visites à domicile des maisons des Solidarités dans les quartiers populaires

Axe 3 — Les enfants, l'avenir de Paris

Le troisième axe affirme un choix politique décisif : investir dans l'enfance, c'est préparer une ville plus juste, plus solidaire et plus durable. Cette politique en direction des enfants ne peut pas être réduite à une succession de dispositifs ; elle doit constituer un horizon d'égalité. Les conditions dans lesquelles un enfant grandit — se nourrir, apprendre, se soigner, partir en vacances, être accompagné en situation de handicap, être protégé par l'aide sociale à l'enfance — déterminent largement sa place future dans la société.

La ville a la responsabilité impérieuse d’agir pour garantir les conditions du bien grandir. Faire de l’école et des temps de l’enfance des lieux de protection, de prévention et de réduction des inégalités doit être notre unique boussole.

Nous portons également une volonté forte d’élargir l’horizon des possibles et de **faire reculer les inégalités d’accès aux loisirs**, à l’autonomie et à la découverte.

Une mobilisation particulière envers les enfants qui ont le plus besoin de la puissance publique. Trop d’enfants vivent sous le seuil de pauvreté, ne mangent pas à leur faim ou n’ont pas accès à une alimentation équilibrée, trop d’enfant ne partent jamais en vacances. L’amélioration de **l’accompagnement des enfants en situation de handicap**, à travers l’articulation entre accompagnement humain et coopération entre établissements spécialisés et établissements scolaires, doit permettre une inclusion plus effective.

Enfin, nos objectifs ne seraient pas atteints si **l’attention portée aux mineurs protégés par l’aide sociale à l’enfance (ASE) n’était pas au cœur de nos préoccupations.** La Ville doit être présente jusqu’au bout auprès de celles et ceux dont elle a la responsabilité directe.

L’axe trois est une conviction profonde, dès l’enfance, se joue une part essentielle de la promesse républicaine, Paris doit pleinement y jouer son rôle.

Concrètement, des mesures qui :

3.1 Garantissent le bien grandir à Paris

- => Gratuité de la cantine pour les 2 premières tranches afin de garantir un accès à l’alimentation durable et saine et gel des autres tranches
- => Conforter la place de la santé scolaire et du service social scolaire, outil de prévention central pour agir structurellement contre l’installation des inégalités des chances dès le plus jeune âge.
- => Prévenir les violences contre les enfants, soutenir les enfants victimes et leurs familles

3.2 Créent le droit aux loisirs et aux vacances pour chaque enfant

- => Permettre à tous les enfants et tous les jeunes de partir en séjour de vacances une fois par an

3.3 Accompagnent les enfants en situation de handicap

- => Utiliser toutes les compétences de la ville pour mieux organiser la scolarité des enfants (IME - établissement scolaire)
- => Soutenir la création d’un corps pour les AESH et des contrats à temps plein

3.4 Garantissent aux enfants protégés par l’Aide Sociale à l’Enfance le droit de grandir aimés et soutenus jusqu’à leur entrée dans la vie adulte, comme tout enfant devrait l’être

- => Garantir la sécurité affective pour les mineurs de l’ASE protégés par la Ville de Paris en assurant des modes d’accueil adaptés à chacun, et en particulier en soutenant l’accueil familial
- => Poursuivre l’attention portée à la santé des enfants placés, renforcer le lien avec l’éducation nationale et soutenir davantage les aspirations de chacun pour leur insertion professionnelle
- => Garantir aucune sortie de jeunes majeurs de l’ASE sans solution d’hébergement
- => Lancer la préfiguration de la mise en place du revenu d’autonomie

Faire vivre Paris, c’est tenir ensemble l’universalité des droits et la priorité donnée à celles et ceux qui subissent le plus durement les inégalités. Cette volonté ne relève pas d’une juxtaposition de mesures ; elle propose une lecture politique d’ensemble, fondée sur la proximité du service public, sur l’égalité réelle, sur l’investissement social dans l’avenir et son déploiement concret. Pour cela, nous

simplifierons le fonctionnement de la ville pour toutes et tous afin de faciliter l'accès aux aides mais nous évaluerons également nos actions pour nous assurer de l'efficacité de celles-ci.

Dans un moment où certains opposent attractivité et solidarité, ordre et justice, ou protection et émancipation, cette communication démontre que Paris fait le pari inverse. Celui d'une ville qui considère que la force du commun se mesure à la manière dont elle traite les plus fragiles, et que l'action publique locale demeure un levier majeur pour transformer concrètement la vie quotidienne. C'est ce choix que cette communication a vocation à porter devant le Conseil de Paris : celui d'une capitale populaire, inclusive, protectrice et résolument ouverte à tous.